



BANQUE des  
**TERRITOIRES**

GROUPE



Caisse  
des Dépôts



Assemblée  
des Communautés  
de France

# Sondage express sur les compétences Petite enfance / Enfance-Jeunesse / Parentalité



Rapport de restitution des résultats



25/10/2018

**Territoires Conseils**  
un service Banque des Territoires

---

- 
- 
1. Contexte & méthodologie
  2. Profil des répondants
  3. Compétences reprises par le nouvel EPCI
  4. Compétences restituées aux communes et services communs

# 1

## CONTEXTE & MÉTHODOLOGIE

## Contexte & objectifs

Ce Sondage express Territoires Conseils / AdCF a été réalisé en partenariat avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales - CNAF, la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - CCMSA, et la Fédération des Centres Socio-culturels de France - FCSF.

Dans le cadre des fusions d'EPCI, les compétences optionnelles et supplémentaires peuvent, ou non, être reprises par le nouvel EPCI. L'objectif de ce sondage express était de réaliser une première estimation de la poursuite, après fusion, des compétences exercées par les EPCI dans le champ de la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la jeunesse et au soutien à la parentalité, ou de leur restitution aux communes<sup>[1]</sup>.

Ces premières estimations sont importantes à connaître au moment où les Caf vont proposer, ou proposent déjà, aux EPCI un nouveau mode de contractualisation sous la forme d'une Convention Territoriale Globale - CTG. Les principaux résultats de ce sondage express, qui porte également sur les libellés de l'intérêt communautaire, sont publiés pour permettre à chaque EPCI de se situer dans un mouvement d'ensemble.

<sup>[1]</sup> Quels que soient les différents modes de gestion : régie directe ; délégation de service public - DSP ; par convention avec une association ; société publique locale - SPL.



## Avertissement

- Avec un public potentiel composé de 1 242 EPCI, le taux de répondants à ce sondage, juste supérieur à 10%, permet seulement de donner des indications, des tendances, quant à l'évolution des compétences « Petite-enfance », « Enfance-jeunesse » et « Parentalité » suite aux fusions d'EPCI.
- Par ailleurs, 84% des répondants ont conservé leur statut de communauté de communes. Nous ne pouvons donc pas évaluer en quoi intégrer une communauté d'agglomération, ou le devenir, ou intégrer une communauté urbaine a eu une incidence sur la reprise, ou non, des compétences faisant l'objet de ce sondage.
- De nombreux EPCI recouvrent désormais un périmètre aux réalités tout à la fois rurale, péri-urbaine et urbaine. Cette complexité peut rendre difficile et délicat la reprise de compétence et la définition de son intérêt communautaire. Il est donc tout à fait probable que de nombreux EPCI étaient encore en situation de réflexion au moment du sondage et n'aient pu y répondre.
- Néanmoins, il nous donne de premières indications sur une répartition, en devenir, de l'exercice de compétences sociales entre communes et intercommunalités après les fusions de communautés.

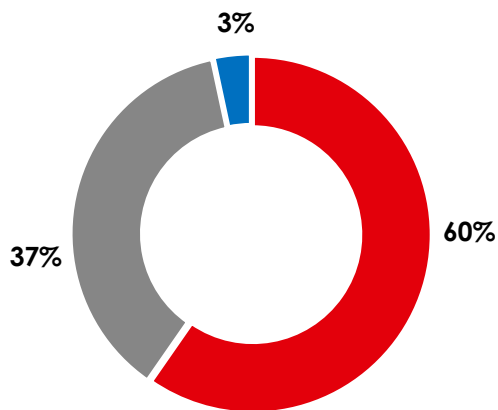
# 2

## PROFIL DES RÉPONDANTS

# Profil des répondants

## Statut EPCI

Base : 119



- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Communauté urbaine

84% des  
répondants sont restées sous  
le statut de communautés  
de communes



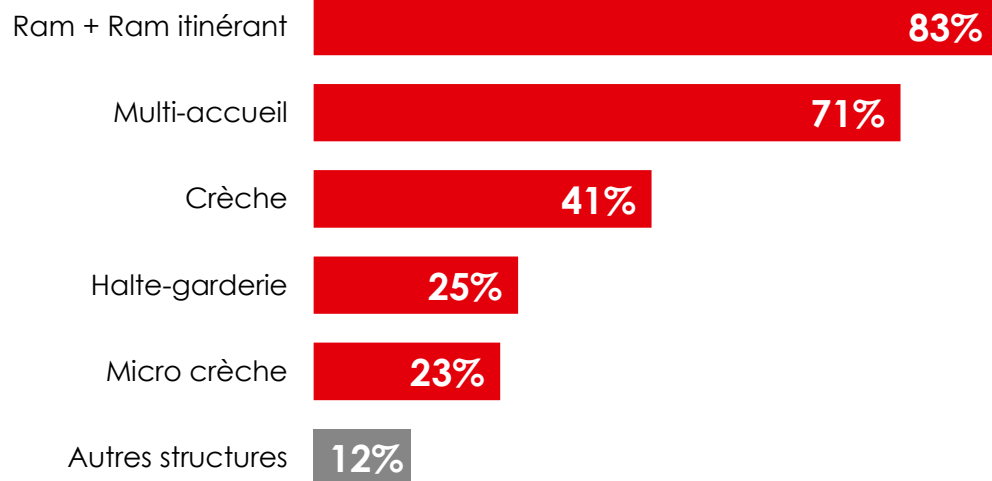
3

COMPÉTENCES REPRISES PAR LE NOUVEL EPCI

# Compétence Petite Enfance

## Structures avant fusion

Base : 93  
Hors « non concernés »



Légende :  
RAM : Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

## Reprise après fusion

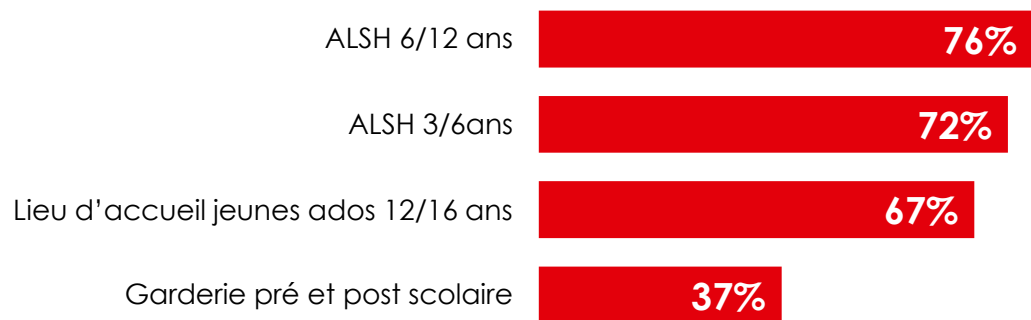
Dans 68% des cas, la reprise des compétences a été globale, ce qui confirmerait l'attachement des EPCI issus des fusions à maintenir et développer une politique de services aux jeunes familles favorable à leur attractivité.

Base : 66  
Hors « non concernés »

# Compétence Enfance et Jeunesse

## Structures avant fusion

Base : 78  
Hors « non concernés »



Légende :  
ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

## Reprise après fusion

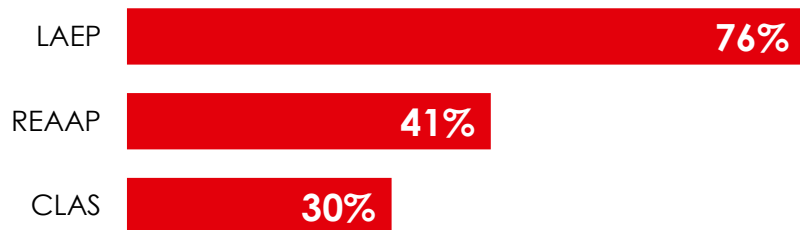
Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, ces compétences ont été reprises totalement dans **61%** des cas et partiellement dans **39%** des cas. Il est à noter que les ALSH 3/6 ans et 6/12 ans ont été repris partiellement respectivement pour 77% et 82% des cas. Ces services semblent ne pas présenter le même niveau d'enjeux que celui relevant de la petite enfance mais ils paraissent demeurer une réelle préoccupation.

Base : 56  
Hors « non concernés »

# Compétence Parentalité

## Structures avant fusion

Base : 54  
Hors « non concernés »



Légende :  
LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents  
REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents  
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

## Reprise après fusion

La reprise globale de cette compétence s'élève à **58%** des situations.  
Seuls les Lieux d'Accueil Enfants Parents – LAEP – bénéficieraient d'une reprise partielle dans un nombre significatif d'EPCI issus de fusions.

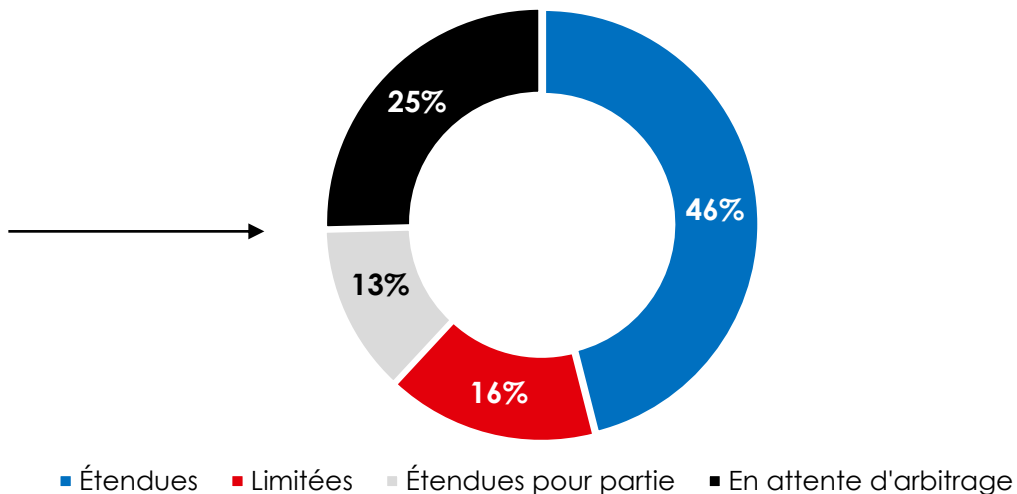
Base : 45  
Hors « non concernés »

## Compétences après fusion

Base : 63

Les différentes compétences concernées par une reprise par le nouvel EPCI

Après la fusion, et pour les différentes compétences concernées par une reprise du nouvel EPCI, les répondants nous donnent une première indication sur l'exercice territorialisé de ces compétences et des arbitrages restant à réaliser.



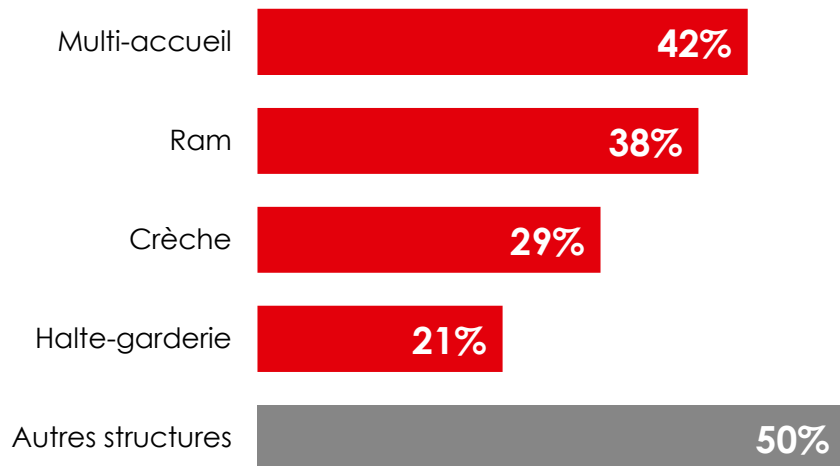
# 4

COMPÉTENCES RESTITUÉES AUX COMMUNES ET SERVICES  
COMMUNS

# Compétence Petite Enfance

Base : 24  
Hors « non concernés »

## Structures restituées



Légende :  
RAM : Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

## Services communs

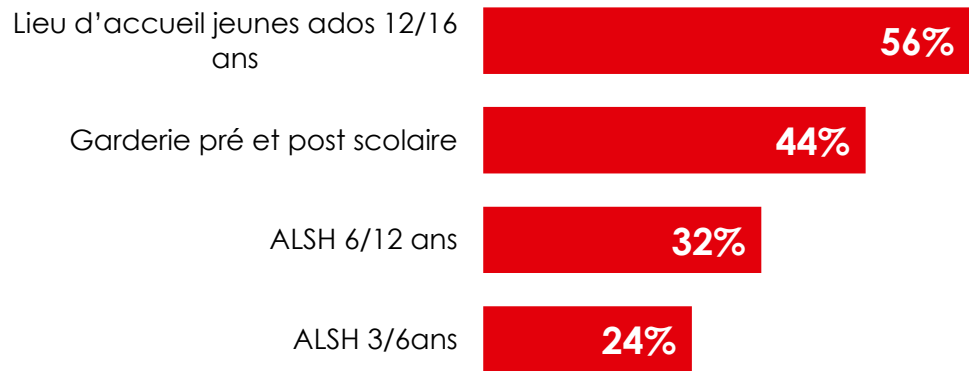
Ces restitutions aux communes sont accompagnées dans **42%** des cas par la création d'un service commun géré par l'EPCI. En l'absence de service commun, il est possible qu'une commune doive reprendre seule la gestion d'une structure d'accueil de la petite-enfance. Cette situation pourrait correspondre à des EPCI fusionnés comprenant un nombre peu important de structures d'accueil de la petite-enfance. Il pourrait également s'agir de structures gérées par des associations avec lesquelles le nouvel EPCI ne souhaite pas renouveler une convention de partenariat.

Base : 19  
Hors « non concernés »

# Compétence Enfance et Jeunesse

Base : 25  
Hors « non concernés »

## Structures restituées



Légende :  
ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

## Services communs

Les garderies pré- et post-scolaires ainsi que les lieux d'accueil de jeunes regagnent le champ de compétence communal de façon un peu plus marquée que dans le champ de la petite enfance. La restitution de compétences aux communes est donc ici moins rare (44%), même si une telle décision est loin d'être majoritaire.

Base : 16  
Hors « non concernés »



# Compétence Parentalité

## Structures restituées

Base : 16  
Hors « non concernés »

*Graphique affiché à titre indicatif en raison du faible nombre de répondants*



Légende :

LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

## Services communs

Ces actions de soutien à la parentalité sont le fruit de partenariat entre collectivités, CAF, associations, dans le cadre de conventions. Il est probable que les réorganisations nécessaires à la poursuite de ces actions soient encore en cours.

Enquête réalisée par *soft.computing*